

La collecte d'information sur le marché du travail et sur la main-d'œuvre dans le secteur des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) au Canada

Méthodes de collecte de données et systèmes de classification



Conseil sectoriel des
ressources humaines des
services de garde à l'enfance



Préparé pour le compte du Conseil sectoriel
des ressources humaines des services de garde à l'enfance
151, rue Slater, bureau 714
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Téléphone : 613-239-3100 ou sans frais : 1 866 411-6960
Courriel : info@ccsc-cssge.ca

Canada 

Cette initiative est financée par le Programme
des conseils sectoriels du gouvernement du Canada.

Les opinions et interprétations dans ce document sont celles des auteurs
et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Table des matières

Introduction	4
Systèmes de classification :	
● Classification nationale des professions (CNP) / Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)	6
● Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	9
Méthodes de collecte de données :	
● Recensement	10
● Enquête sur la population active (EPA)	13
● Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERHT)	15
Conclusion	16

Introduction

À propos de ce rapport

À moins d'avoir des données de qualité sur la main-d'œuvre des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE), il est difficile de bien cerner à l'échelle provinciale, territoriale et pancanadienne les enjeux et les problèmes du marché du travail et des ressources humaines dans ce secteur pour pouvoir s'y attaquer efficacement. Beaucoup d'intervenants dans le secteur des SÉGE ne connaissent pas les méthodes de collecte de données sur la main-d'œuvre ou ne comprennent pas leur signification. Pour pallier cette lacune, le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) a produit le rapport *La collecte d'information sur le marché du travail et sur la main-d'œuvre dans le secteur des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) au Canada*. Il vise à renseigner les intervenants du secteur à propos des principaux outils et des méthodes utilisées pour recueillir et organiser des données de qualité et fiables sur la main-d'œuvre des SÉGE.

Ce rapport présente une synthèse d'un certain nombre de systèmes de collecte et de classification de données au Canada et a pour objet de décrire le plus clairement possible leurs principales fonctions, notamment leurs buts, le type de données recueillies, qui se sert de l'information, pourquoi les données sont importantes et leur impact sur le secteur des SÉGE.

Des fiches de renseignements ont été produites sur quatre systèmes de classification et méthodes de collecte de données au Canada, à savoir :

Systèmes de classification

La CNP et la CNP-S : la Classification nationale des professions (CNP) et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) sont des systèmes de classification conçus pour organiser l'information et les données sur les professions recueillies par diverses enquêtes.

Le SCIAN : le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification conçu pour organiser l'information et les données sur les industries recueillies par diverses enquêtes.

Méthodes de collecte de données (enquêtes)

Le Recensement : le Recensement du Canada (recensement de la population et recensement de l'agriculture) est une enquête qui recueille des données sur les caractéristiques des personnes, des logements et des exploitations agricoles du Canada.

L'Enquête sur la population active : L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête auprès des ménages portant sur la population canadienne âgée de quinze ans ou plus et vivant dans les dix provinces du Canada.

L'EERHT : L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERHT) recueille des renseignements détaillés à l'échelle des industries, des provinces et des territoires sur le nombre total d'employés rémunérés, la rémunération et les heures travaillées.

À propos de l'initiative PRIMT

Ce rapport fait partie de l'initiative *Programme de recherche entourant l'information sur le marché du travail* (PRIMT) du Conseil sectoriel. L'initiative PRIMT vise à examiner comment se fait la collecte des données sur la main-d'œuvre du secteur et comment faire pour améliorer la qualité et la disponibilité des données recueillies à l'avenir et les méthodes de collecte de données. Financée par Développement des ressources humaines et des compétences Canada (DRHCC), l'initiative s'est appliquée à :

- Identifier les sources actuelles de données (dans les provinces et territoires) et à examiner et choisir la meilleure approche pour obtenir des données consistantes sur le marché du travail.
- Recommander des définitions et des approches uniformes pour recueillir de l'information sur le marché du travail : incluant collecte de données, analyses, outils et questions de recherche.
- Entreprendre des démarches auprès de ministères pour que soient recueillies des données plus consistantes et fiables sur le marché du travail, à savoir raffiner les classifications de la CNP-S pertinentes aux catégories d'emplois dans le secteur des services de garde comme celles d'éducatrices et d'aides-éducatrices à la petite enfance.
- Préparer un programme de recherche et de planification sur trois à quatre ans pour le secteur des SÉGE et formuler des recommandations pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur le marché du travail liée à des dossiers particuliers, comme le recrutement et la rétention.

Méthode de recherche

Au cours des prochaines années, le *Programme de recherche entourant l'information sur le marché du travail* orientera le travail du CSRHSGE relié à l'information sur le marché du travail. Les recommandations sont le résultat de la réflexion et des commentaires d'un groupe de dix experts – des spécialistes des SÉGE, des économistes du marché du travail, des experts en données sur les SÉGE et des représentants des trois ordres de gouvernement (municipal, provincial/territorial et fédéral) – qui ont développé leur expertise autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur des SÉGE. Ces experts cherchent ultimement par leurs recommandations à améliorer la qualité et la disponibilité des données recueillies sur la main-d'œuvre du secteur des SÉGE.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Conseil sectoriel des ressources humaines
des services de garde à l'enfance
151, rue Slater, bureau 714
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Téléphone : 613-239-3100
ou sans frais : 1 866 411-6960
Courriel : info@ccsc-cssge.ca

Note : Les auteurs acceptent toute la responsabilité pour les erreurs et les omissions possibles dans ce rapport. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.

Classification nationale des professions (CNP) / Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)

Qu'est-ce que la Classification nationale des professions?

La CNP est le système de classification dont on se sert pour traiter et gérer l'information sur les professions au Canada. Elle fournit des termes normalisés pour décrire le travail effectué par les Canadiennes et Canadiens actifs sur le marché du travail en organisant plus de 30 000 appellations d'emploi dans 520 groupes de base. La CNP classe les professions selon un code de quatre chiffres en fonction de (1) la catégorie de compétence et (2) du niveau de compétence.

(1) Catégorie de compétence

La catégorie de compétence est fondée sur le type de travail effectué, mais elle correspond aussi à la formation ou expérience habituellement requise pour exercer la profession. Le premier chiffre du code de la CNP correspond à la catégorie de compétence de la profession. Les professions au Canada sont classées en fonction de dix (10) catégories de compétence.

Tout au long de ce document, à titre d'exemple, nous aurons recours aux professions d'éducatrices/éducateurs à la petite enfance et aides-éducatrices/aides-éducateurs. Le code pour ce groupe de travailleurs et travailleuses en services de garde est CNP4214, le premier chiffre du code indiquant que les éducatrices à la petite enfance (ÉPE) et aides-éducatrices appartiennent à la catégorie de professions reliées aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique et à la religion. Les coordonnatrices/superviseurs font également partie de cette catégorie de professions, tandis que les directrices appartiennent à la catégorie CNP0314 – directeurs des services sociaux, communautaires et correctionnels.

Catégorie de compétence	Profession	Exemple de profession
0	Gestion	CNP 0314 - directeurs de services sociaux, communautaires et correctionnels p. ex., Directrices de garderie
1	Affaires, finance et administration	
2	Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	
3	Secteur de la santé	
4	Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	CNP 4214 - Éducateurs/éducatrices à la petite enfance et aides-éducateurs/aides-éducatrices à la petite enfance CNP 4142 - Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
5	Art, culture, sport et loisir	
6	Vente et services	CNP 6474 - Gardiens/gardiennes d'enfants, gouvernants/gouvernantes et aides aux parents CNP 6472 Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
7	Métiers, transport et machinerie	
8	Secteur primaire	
9	Transformation, fabrication et services d'utilité publique	

(2) Niveau de compétence

Le niveau de compétence, représenté par le deuxième chiffre du code de la CNP, correspond au type et/ou au niveau de formation ou de scolarité habituellement nécessaire pour exercer une profession. Dans la CNP 4214 – éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance, le deuxième chiffre (2) indique qu'il s'agit d'une profession de « niveau de compétence B ». Une profession de niveau de compétence B exige habituellement deux à trois ans d'études collégiales ou une formation en apprentissage.

Niveau de compétence (correspondant à une lettre)	Niveau de compétence (correspondant à un chiffre)	Études/formation
A - Professions qui exigent habituellement une formation universitaire	1	Diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat)
B - Professions qui exigent habituellement des études collégiales ou une formation en apprentissage	2 ou 3	Deux à trois ans d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut technique ou un cégep (ou) deux à cinq ans de formation en apprentissage
C - Professions qui exigent habituellement des études secondaires ou de la formation liée à l'emploi	4 ou 5	Un à quatre ans d'études secondaires (ou) jusqu'à deux ans de formation en cours d'emploi, une formation spécialisée ou une expérience particulière de travail
D - Habituellement, pour ces professions, on fournit une formation en cours d'emploi	6	Une brève démonstration du travail ou une formation en cours d'emploi (ou) aucune exigence scolaire particulière

Ensemble, les deux premiers chiffres du code (catégorie de compétence et niveau de compétence) renvoient au grand groupe. L'ajout des troisième et quatrième chiffres renvoie à des sous-groupes et enfin aux groupes de base (professions). Dans le tableau suivant, on explique la signification de chaque chiffre en se servant à titre d'exemple du code CNP 4214 – éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance.

	Grand groupe = 42		Sous-groupe = 1	Groupe de base = 4
	Il existe 26 grands groupes représentés par les deux premiers chiffres du code		Il existe 140 sous-groupes représentés par les trois premiers chiffres du code	Il existe 520 groupes de base représentés par tous les chiffres du code
	Chiffre 1 - identifie la catégorie de compétence	Chiffre 2 - identifie le niveau de compétence	Chiffre 3 - identifie les sous-groupes qui constituent le grand groupe	Chiffre 4 - identifie le groupe professionnel ou groupe de base qui constitue le sous-groupe
CNP 4214 - éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance	4	42	421	4214
	Le chiffre 4 renvoie aux professions en sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	Le chiffre 2 (ou 3) (indiquant aussi le niveau de compétence B) renvoie aux professions exigeant études collégiales ou formation en apprentissage	Le chiffre 1 renvoie au sous-groupe comme le personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion	Le dernier chiffre, le chiffre 4, renvoie au groupe professionnel ou au groupe de base particulier. CNP 4214 correspond à la profession d'éducatrice et d'aide-éducatrice à la petite enfance

Dans beaucoup de cas, les groupes de base de la CNP contiennent aussi des descriptions de sous-groupes. Quoique les professions soient suffisamment distinctes pour les lister séparément, on fournit des données seulement pour le groupe de base (professionnel) agrégé. Le groupe de base CNP4214 – éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance – comporte deux sous-groupes :

- CNP 4214.1 éducateurs/éducatrices à la petite enfance
- CNP 4214.2 aides-éducateurs/aides-éducatrices à la petite enfance

Quelle est la différence entre la CNP et la CNP-S?

Présentement, le Canada fonctionne avec deux versions de la Classification nationale des professions :

1. Classification nationale des professions (CNP)
2. Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)

La profession d'éducatrice et d'aide-éducatrice à la petite enfance est classée 4214 dans le système de la CNP et E217 dans le système de la CNP-S.

La CNP a été élaborée et est administrée par Développement des ressources humaines et des compétences Canada (DRHCC), tandis que la CNP-S est administrée par Statistique Canada. DRHCC et Statistique Canada travaillent actuellement à fusionner les deux systèmes.

Le système de CNP-S est une version du système de CNP et les deux ont pour objet d'organiser et de classer l'information sur les professions. La structure de classification est la même dans les deux cas sauf que les deux systèmes de classification diffèrent au chapitre de la « structure d'agrégation de la classification » ou dans la manière dont les professions sont regroupées. La CNP-S et la CNP ont en commun les 520 groupes de base, les 140 sous-groupes et les 10 catégories de compétence, mais la CNP-S 2006 compte 47 grands groupes et la CNP 2006 compte 26 grands groupes.

D'où provient l'information classée en fonction de la CNP et de la CNP-S?

La CNP (CNP-S) est un cadre qui permet d'organiser l'information sur les professions. L'information sur les professions (données) recueillie par le Recensement, par l'Enquête sur la population active et par d'autres enquêtes est organisée en fonction de la structure du système de CNP. Les professions sont regroupées surtout en fonction du genre de travail habituellement exécuté, lequel est déterminé par les responsabilités et les tâches effectuées dans le cadre de la fonction.

Quelle est la différence entre une profession et un emploi?

Une profession est un ensemble d'emplois similaires regroupés sous une appellation commune aux fins de classification. Un emploi comprend toutes les tâches particulières effectuées par un travailleur ou une travailleuse pour s'acquitter de ses fonctions.

Qui utilise l'information des systèmes de CNP et de CNP-S?

Les systèmes de CNP et de CNP-S fournissent aux statisticiens, économistes, décisionnaires, conseillers en orientation, employeurs et chercheurs d'emploi une façon uniforme de décrire et de comprendre la nature du travail au sein de l'économie canadienne. Ils permettent aussi de :

- compiler, analyser et diffuser de l'information sur les professions
- comprendre les emplois offerts dans le marché du travail et l'économie canadienne

DRHCC se sert du système de CNP pour organiser des données détaillées sur l'éducation, les emplois et les carrières au Canada. Par exemple, dans le site web *Emploi-avenir* de DRHCC, on trouve des renseignements sur les exigences de formation et les perspectives d'emploi dans différentes professions. Le *Guide sur les carrières* de DRHCC présente des cotes globales attribuées aux professions qui décrivent les compétences, les caractéristiques principales des travailleurs et d'autres indicateurs reliés aux professions. Ces cotes se révèlent importantes pour la recherche d'emploi et les décisions en matière de choix de carrière.

Quelles sont les forces et les limites de la CNP et de la CNP-S?

Parce qu'elle est une méthode uniforme pour organiser l'information sur le marché du travail, la CNP (CNP-S) permet aux Canadiennes et Canadiens d'être mieux informés sur les professions au Canada. Mais ses limites sont son désalignement par rapport à d'autres systèmes de classification internationaux et l'exactitude des codes. Le Recensement est une enquête où les personnes cochent elles-mêmes leurs réponses. Ainsi, certaines personnes peuvent se placer dans une profession donnée alors qu'elles font partie d'un autre groupe de base. Voici un exemple d'erreur de code dans le secteur des SÉGE : une éducatrice à la petite enfance en remplissant le questionnaire du recensement pourrait se dire gardienne d'enfants. Pourtant, selon le système de CNP, elle devrait faire partie du

groupe des éducatrices à la petite enfance. Dans cet exemple, on voit que l'éducatrice serait affectée au mauvais groupe. Un autre exemple : une coordonnatrice de garderie pourrait indiquer qu'elle est directrice de garderie. Il est important d'éviter ce genre d'erreur de classification, car il faut des données exactes pour que les utilisateurs de ces systèmes puissent comprendre les enjeux pressants du marché du travail et prendre des décisions éclairées.

À quelle fréquence actualise-t-on les catégories de la CNP et de la CNP-S?

Les deux systèmes de classification sont révisés et mis à jour tous les cinq ans, suivant le cycle du recensement. Actuellement, on procède à leur révision en prévision du Recensement 2011. Statistique Canada et DRHCC travaillent ensemble pour s'assurer que les deux systèmes de classification sont à jour et complets.

L'information est-elle publique? Qui peut avoir accès au contenu de la CNP et de la CNP-S? Faut-il déboursier quelque chose?

On peut trouver les classifications utilisées par Statistique Canada sur Internet à l'adresse suivante : www.statcan.gc.ca/concepts/occupation-profession-fra.htm

Où puis-je me renseigner davantage sur la CNP et la CNP-S?

Pour de plus amples renseignements sur la CNP, adressez-vous à DRHCC au : www5.rhdcc.gc.ca/cnp/francais/cnp/2006/contacteznous.aspx

Pour de plus amples renseignements sur la CNP-S, adressez-vous à Statistique Canada au : www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/soc-cnp/2001/noc2001-cnp2001-menu-fra.htm

Autres sources :

Pour en savoir davantage sur la CNP 4214 : www5.rhdcc.gc.ca/cnp/francais/gc/2001/resultatrechercherapide.aspx?v=4214

Pour la matrice de la CNP : www5.hrsdc.gc.ca/noc/francais/cnp/2006/pdf/Matrice.pdf

Pour le site web Emploi-Avenir : www.jobfutures.ca/fr/accueil.shtml

Pour le Guide sur les carrières : www5.rhdcc.gc.ca/cnp/francais/gc/2001/bienvenue.aspx

Pour éprouver vos connaissances sur la CNP : www5.rhdcc.gc.ca/cnp/francais/cnp/2006/questionnaireniveaudefi.aspx

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Qu'est-ce que le SCIAN?

Le SCIAN est semblable au système de la CNP. Il s'agit d'un cadre/structure qui classe et qui organise les industries du Canada. Actuellement, le SCIAN comprend 20 secteurs, 102 sous-secteurs, 324 groupes industriels, 718 industries et 928 industries nationales. L'industrie dans laquelle une personne travaille est déterminée par l'activité économique de l'établissement qui l'engage. Dans le contexte des services de garde, un exemple d'établissement pourrait être une garderie en installation ou un service de garde en milieu familial. Des exemples d'établissements au sein d'autres professions sont les usines, les mines, les magasins ou les services gouvernementaux.

Les industries pertinentes aux SÉGE classées en vertu de la structure du SCIAN sont :

- les services de garderie, qui emploient surtout des éducatrices et des aides-éducatrices à la petite enfance
- les ménages privés, qui emploient surtout des gardiennes d'enfants, des gouvernantes et des aides aux parents
- les écoles primaires et secondaires, qui emploient des enseignantes au niveau préscolaire, des aides-enseignantes et des éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance.

Quelle est la différence entre le SCIAN et le système de CNP/CNP-S?

Il est important de noter la différence entre une classification d'industries (SCIAN) et une classification de professions (CNP/CNP-S). Un établissement peut compter des employés exerçant différentes professions et inversement, des employés exerçant une profession donnée peuvent travailler dans différentes industries. Par exemple, une garderie en installation (établissement) peut regrouper diverses professions, notamment des éducatrices et aides-éducatrices, des concierges, des cuisinières, etc. D'autre part, les concierges, les cuisinières ou les éducatrices et aides-éducatrices peuvent travailler dans un établissement qui n'est pas une garderie et qui est classé dans une autre industrie, par exemple, dans une école.

Où puis-je me renseigner davantage sur le SCIAN?

www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/naics-scian/2002/naics-scian02l-fra.htm

Le Recensement

Qu'est-ce que le Recensement?

Le Recensement du Canada (recensement de la population et recensement de l'agriculture) est une enquête nationale qui recueille de l'information sur les caractéristiques des personnes, des logements et des exploitations agricoles du Canada. Les données du recensement dressent un portrait statistique du Canada et de sa population et elles sont classées en fonction des systèmes de la CNP/CNP-S et du SCIAN.

À quelle fin sert le recensement?

Le recensement nous renseigne sur la situation sociale, économique et démographique des Canadiens et des Canadiennes vivant dans diverses régions du pays, y compris ceux et celles qui vivent à l'étranger. Une vaste majorité de pays réalisent régulièrement des recensements pour recueillir de l'information importante sur leur population à propos notamment de l'âge, du sexe et de la profession.

Quels renseignements nous fournit le recensement sur le secteur des SÉGE?

Le recensement nous renseigne sur le pourcentage de personnes qui exercent une profession liée aux SÉGE. On peut obtenir les données par province, territoire et sous-région provinciale ou pour le Canada dans son ensemble. Ces données peuvent être comparées à d'autres catégories et ainsi dégager un portrait plus précis des personnes travaillant dans le secteur des SÉGE.

Les personnes œuvrant dans le secteur des SÉGE sont classées comme travaillant dans un lieu habituel de travail ou à domicile; ces classifications correspondent respectivement aux services de garde offerts en garderie (installation) et en milieu familial (domicile). Les éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance (CNP 4214) travaillent surtout dans l'industrie des services de garderies, mais également dans les écoles primaires et secondaires. Les gardiennes d'enfants, gouvernantes et aides aux parents (CNP 6474)¹ travaillent principalement dans l'industrie des ménages privés, mais également dans l'industrie des services de garderies. La main-d'œuvre élargie des SÉGE inclut des aides-enseignantes et des enseignantes au niveau préscolaire. On apprend dans le recensement

que de 2001 à 2006 la profession d'éducatrice et d'aide-éducatrice à la petite enfance a connu une croissance de 24,9 p. cent, tandis que le nombre de personnes travaillant comme gardiennes d'enfants, gouvernantes et aides aux parents a diminué de 24,8 p. cent.

Saviez-vous que?

Environ 322 425 personnes font partie de la main-d'œuvre des services éducatifs et de garde à l'enfance. Les données du Recensement 2006 classées en fonction de la CNP/CNP-S révèlent qu'il y a :

- 170 340 éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance (100 p. cent de la CNP 4214)
- 69 785 gardiennes d'enfants, gouvernantes et aides aux parents (100 p. cent de la CNP 6474)
- 49 600 aides-enseignantes qui travaillent auprès d'enfants âgés de moins de douze ans (CNP 6472)
- 32 700 enseignantes au niveau préscolaire ou un huitième environ de toutes les enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire (CNP 4142)

On peut aussi décomposer les données du recensement par caractéristiques sociodémographiques (p. ex., âge, sexe, et niveau de scolarité). Par exemple, les données du recensement peuvent servir à estimer le nombre de personnes détentrices d'un diplôme en éducation à la petite enfance qui travaillent en garderie à Halifax comme éducatrices et aides-éducatrices.

Le recensement procure d'autres avantages au secteur des SÉGE. Notamment, les données qu'on y trouve facilitent la planification et le développement des services et la prise de décision en général. Par exemple, elles permettent d'identifier les caractéristiques des enfants canadiens, à savoir leur nombre, leur âge et où ils habitent. Ainsi, les planificateurs municipaux peuvent estimer le nombre de places en garderie requises dans une ville donnée.

¹ cf. www.rhdcc.gc.ca pour plus de détails.

Quelle sorte de données recueille-t-on par le recensement?

Les données recueillies portent sur chaque province et territoire, pour des régions sous-provinciales comme des régions métropolitaines de recensement (RMR).² On obtient des renseignements très détaillés et fiables sur de nombreuses caractéristiques sociales et économiques du Canada et de sa population :

- emploi
- main-d'œuvre
- industrie
- profession
- éducation
- revenu
- âge
- sexe
- situation migratoire
- lieu de travail

Qui réalise le recensement? À quelle fréquence le réalise-t-on?

Statistique Canada réalise le recensement une fois tous les cinq ans. Le dernier recensement date de 2006 et les prochains seront réalisés en 2011, 2016, 2021, etc.

Qui participe au recensement?

L'enquête du recensement dénombre toutes les personnes (y compris les enfants) vivant au Canada ainsi que les Canadiennes et Canadiens qui vivent à l'étranger, soit sur une base militaire, qui occupent une fonction diplomatique à l'extérieur du pays, qui sont en mer ou attachés à un port sur un navire portant pavillon canadien.

Le recensement comporte deux questionnaires : un questionnaire court et un questionnaire long. Tous les ménages (100 p. cent) sont recensés. Notamment :

- 80 p. cent des ménages remplissent le questionnaire court, qui recueille des renseignements de base sur l'âge, le sexe, l'état civil, la langue parlée des membres composant le ménage.
- 20 p. cent des ménages remplissent le questionnaire long, qui recueille des renseignements additionnels sur le revenu, l'emploi, l'éducation, le logement, l'origine ethnique et d'autres renseignements pertinents.

Habituellement, qui se sert des données du recensement?

Les données du recensement sont utiles à beaucoup de personnes, notamment à tous les ordres de gouvernement, aux entreprises, aux industries, aux médias, aux chercheurs universitaires et aux organismes indépendants.

Les données sur les caractéristiques sociales, économiques et démographiques de la population du Canada recueillies par le recensement sont essentielles pour prendre des décisions sur les nombreux services fournis à la population par ces différentes parties intéressées. Par exemple, lorsqu'il élabore des stratégies et des politiques, le **gouvernement fédéral** calcule le montant des transferts versés aux provinces et aux territoires pour différents programmes en fonction des données sur la population provenant du recensement. Les **commissions scolaires et les collectivités** utilisent les données du recensement sur le nombre d'enfants appartenant à diverses tranches d'âge pour planifier la construction de nouvelles écoles. Les **planificateurs municipaux** se servent des données du recensement sur les ménages et les familles pour établir les besoins actuels et futurs en matière de logements, d'hôpitaux et de garderies.

² Une région métropolitaine de recensement (RMR) est constituée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre urbain, qui doit compter une population de 100 000 personnes.

Quelles sont les forces et les limites du recensement?

Le recensement est l'unique source de données détaillées en mesure de fournir des renseignements sur plusieurs caractéristiques de la main-d'œuvre et de la population en général. Mais il a ses limites. Les données n'étant recueillies qu'une fois tous les cinq ans, l'information n'est pas à jour. De plus, il faut parfois quelques années avant que les données extraites du questionnaire long soient disponibles. Par exemple, les données détaillées sur la main-d'œuvre et l'emploi du Recensement 2006 ont été publiées seulement en 2008.

De plus, les intéressés répondent eux-mêmes aux questions du recensement de sorte que certaines personnes peuvent s'attribuer une profession donnée même si, techniquement, elles en exercent une autre. À titre d'exemple, dans le contexte des SÉGE, si une éducatrice travaillant en garderie indique dans le questionnaire du recensement qu'elle est gardienne d'enfants, le code qu'on lui attribuera dans la CNP ne sera pas exact. Voici un exemple d'erreur de codage.

Qui a accès aux renseignements recueillis par le recensement?

Le public a accès gratuitement aux données du recensement via le site web de Statistique Canada : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/rt-td/index-fra.cfm. Pour des renseignements plus particuliers sur des régions sous-provinciales ou des régions géographiques plus petites, comme les régions métropolitaines de recensement, les régions sanitaires ou les districts scolaires, on peut se procurer les données moyennant certains frais.

Où puis-je me renseigner davantage sur le recensement?

Les données extraites du Recensement 2006 sont disponibles. Pour obtenir gratuitement des données à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et métropolitaine, on peut consulter les pages web sur les faits saillants du recensement. Les données sont présentées sous forme de tableaux par Statistique Canada : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/hlt/index-fra.cfm

Statistique Canada offre également des services personnalisés qui permettent d'obtenir des produits et des services répondant à des demandes plus détaillées et complexes. Les frais demandés servent à recouvrir les coûts et sont établis en fonction des besoins du client et de la complexité de la demande. Pour en savoir davantage sur ces services personnalisés :

www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/serv/index-fra.cfm

Enquête sur la population active

Qu'est-ce que l'Enquête sur la population active?

L'Enquête sur la population active (EPA) mesure le rendement/performance de l'économie canadienne en estimant les taux d'emploi et de chômage. Hormis les personnes dans les forces armées et les personnes vivant sur les réserves, l'EPA vise les Canadiennes et Canadiens âgés de plus de quinze ans qui résident dans les provinces et les territoires du Canada. Les données recueillies sont classées en fonction de la CNP/CNP-S et du SCIAN.

À quelle fin sert l'EPA?

Le but de l'EPA est de fournir des données explicatives sur la population en âge de travailler, laquelle est divisée en trois catégories distinctes :

- **Employé**
Les estimations en matière d'emploi sont distribuées par caractéristiques démographiques, industries et professions, ancienneté d'emploi,³ et heures habituelles travaillées et heures véritables travaillées.
- **En chômage**
Les estimations en matière de chômage sont distribuées par groupes démographiques, durée de la période de chômage et activité avant de chercher un travail. Pour être officiellement en chômage, une personne doit être apte au travail, vouloir travailler et être en recherche active d'emploi.
- **N'est pas sur le marché du travail**
Les personnes qui ne « sont pas sur le marché du travail » ne sont ni employées ni officiellement en chômage. Ce sont les étudiantes et étudiants, les personnes au foyer, les travailleurs et travailleuses à la retraite, la main-d'œuvre saisonnière durant la période d'inactivité et les personnes inaptées au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité de longue durée. On peut également obtenir de l'information sur les raisons qui ont poussé les personnes à quitter leur dernier emploi.

Quels renseignements nous fournit l'EPA sur le secteur des SÉGE?

L'EPA fournit des renseignements utiles pour le secteur des SÉGE en permettant d'établir les taux nationaux d'emploi et de chômage dans les professions afférentes au secteur.

Saviez-vous que?

L'Enquête canadienne sur la population active a été lancée durant la Deuxième Guerre mondiale pour répondre au besoin de données fiables et ponctuelles sur le marché du travail. On avait un urgent besoin d'information sur les changements massifs dans le marché du travail entraînés par le passage d'une économie de temps de guerre à une économie de temps de paix.

Quelle sorte de données recueille-t-on par l'EPA?

L'EPA recueille de l'information sur l'emploi total, notamment sur les personnes qui travaillent à leur compte (autonomes), les personnes employées (temps plein et temps partiel), les chômeurs et les chômeuses et les personnes qui ne sont pas sur le marché du travail. Outre les données sur l'emploi, l'EPA contient de l'information sur les caractéristiques démographiques de la population active : âge, sexe, état civil, scolarité et caractéristiques familiales. L'EPA produit des estimations nationales et provinciales détaillées. Elle peut aussi produire de l'information sur le marché du travail plus général à l'échelle des RMR, des régions économiques,⁴ des directions régionales de l'assurance-emploi et des territoires.

À quelle fréquence réalise-t-on l'EPA?

L'EPA est réalisée mensuellement par Statistique Canada. Habituellement, les résultats sont publiés à la fin de la première semaine du mois où l'enquête a eu lieu.

³ L'ancienneté d'emploi renvoie au nombre de mois ou d'années travaillés pour son employeur actuel ou son employeur le plus récent.

⁴ Une région économique est le regroupement de divisions du recensement afin d'analyser l'activité économique régionale.

Qui remplit le questionnaire de l'EPA?

Environ 54 000 ménages provenant de toutes les provinces et des territoires du Canada répondent une fois par mois à l'EPA. Un sous-ensemble du fichier de données contenant la plupart des renseignements démographiques et liés au marché du travail est accessible au public sur une base annuelle. Pour d'autres documentations, consultez le site web de Statistique Canada au www.statcan.gc.ca/dli-ild/data-donnees/ftp/lfs-epa/lfs-epa1976-xxxx-fra.htm

Habituellement, qui se sert des données de l'EPA?

L'EPA est une des mesures les plus importantes de la performance générale de l'économie canadienne. Les données provenant de l'EPA sont considérées comme l'ossature du programme d'enquête sur les ménages du Canada, lequel vise à informer tous les ordres de gouvernement sur le marché du travail canadien.

Les données sont également utilisées par les analystes du marché du travail, les économistes, les consultants, les planificateurs, les conjoncturistes, les chercheurs universitaires et les décisionnaires œuvrant dans les secteurs public et privé. Par exemple, les données de l'EPA servent à tous les ordres de gouvernement pour évaluer et planifier les programmes d'emploi gouvernementaux au Canada. Les taux de chômage régionaux sont utilisés par le gouvernement fédéral pour établir l'admissibilité des chômeurs et chômeuses aux prestations d'assurance-emploi, le niveau des prestations et leur durée.

Qui a accès aux renseignements recueillis par l'EPA? Y a-t-il des coûts afférents?

Les données de l'EPA sont publiées mensuellement dans Le Quotidien (communiqué officiel de Statistique Canada et premier niveau de communication avec les médias et le public) dans les dix jours ouvrables suivant la réalisation de l'enquête. Si des renseignements additionnels sont requis, Statistique Canada peut produire des totalisations spéciales pour répondre aux besoins ou aux intérêts particuliers d'un client, moyennant des frais permettant de recouvrir les coûts. Un fichier de données accessibles au public est également disponible pour les clients désireux de faire eux-mêmes l'analyse des données.

Quelles sont les forces et les limites de l'Enquête sur la population active?

L'EPA est l'enquête dont les données sont le plus à jour. Elle est l'unique source d'estimation mensuelle du total de personnes actives sur le marché du travail, y compris les personnes à leur compte, les travailleurs et travailleuses à temps plein et à temps partiel, et du nombre de personnes en chômage. Par exemple, l'EPA estime mensuellement le nombre d'éducatrices et d'aides-éducatrices à la petite enfance. De plus, elle est une source d'information majeure sur les caractéristiques personnelles de la population active : âge, sexe, état civil, scolarité et caractéristiques familiales.

Les limites de l'EPA proviennent de la taille de son échantillon (54 000 ménages), lequel est beaucoup plus petit que celui du recensement. Cette limite nuit à la qualité et la disponibilité des données. En effet, il est difficile d'obtenir des données consistantes pour des secteurs géographiques plus petits, comme certaines provinces ou régions.

Où puis-je me renseigner davantage sur l'EPA?

Pour en savoir davantage sur l'Enquête sur la population active, rendez-vous sur le site web de Statistique Canada au www.statcan.gc.ca ou écrivez à labour@statcan.gc.ca.

L'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERHT)

Qu'est-ce l'EERHT?

L'EERHT est une enquête de Statistique Canada conçue pour déterminer les niveaux et les tendances en matière d'emploi, de rémunération et d'heures travaillées à l'échelle détaillée des industries, des provinces et des territoires. Il s'agit d'une enquête réalisée auprès d'employeurs, de sorte que les personnes travaillant à leur compte (travailleurs autonomes) en sont exclues. Les données recueillies par l'EERHT sont organisées en fonction du SCIAN, mais non du système de la CNP/CNP-S.

À quelle fin sert l'EERHT?

Les données recueillies par l'EERHT dressent un portrait fréquent et exact de l'emploi, de la rémunération et des heures travaillées au Canada. Cette information est vitale pour les entreprises et les gouvernements qui s'en servent pour planifier et prendre des décisions.

Dans le contexte des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE), l'EERHT renseigne sur l'emploi, la rémunération hebdomadaire et horaire et les heures travaillées par les travailleurs et travailleuses en garderie.

Qui fournit les renseignements dont se sert l'EERHT?

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées est une combinaison de données administratives sur les retenues à la source, fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC), et des résultats de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). La population ciblée est tous les employeurs au Canada sauf ceux dont l'occupation principale est l'agriculture, la pêche et le trappage et les services offerts aux ménages, les organisations religieuses et le personnel de la défense nationale.

Tous les employeurs sont tenus de remettre chaque mois à l'ARC un rapport sur la rémunération versée et sur le nombre d'employés; cette obligation s'applique au secteur des SÉGE. Et pour le volet de l'ERE, les employeurs choisis dans l'échantillon participent à l'enquête mensuelle; cela vaut pour les employeurs du secteur des SÉGE s'ils sont retenus dans l'échantillon.

Quelle sorte de données recueille-t-on dans l'EERHT?

Les données de l'EERHT sont recueillies de deux façons principalement : directement des répondants à l'aide d'un questionnaire et extraites de fichiers administratifs.

Les données administratives sont extraites des fichiers administratifs de l'ARC sur les *retenues à la source*. Ces données administratives fournissent des renseignements sur la rémunération mensuelle brute totale et sur le nombre total d'employés.

Chaque mois, 11 000 répondants (employeurs) choisis depuis le Registre des entreprises de l'ARC (ces employeurs ont un numéro d'enregistrement ou un ou plusieurs comptes actifs de retenues à la source) remplissent l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). L'information extraite de l'ERE est utilisée pour estimer le nombre d'heures travaillées rémunérées et l'affectation des heures, de la rémunération et de l'emploi par catégorie d'employés, soit salariés soit rémunérés à l'heure.

Habituellement, qui se sert des données de l'EERHT?

Les données de l'EERHT sont utilisées dans le secteur privé pour établir des taux salariaux et par l'Agence du revenu du Canada pour déterminer les gains admissibles maximums et les seuils limites de contribution aux régimes de retraite. Les données de l'EERHT peuvent s'avérer utiles pour les employeurs du secteur des SÉGE lorsqu'ils établissent des échelles salariales ou révisent ou fixent les taux salariaux de leurs employés.

Quelles sont les forces et les limites de l'EERHT?

Comparativement aux données recueillies par d'autres enquêtes, les données de l'EERHT fournissent de l'information très détaillée sur les employés travaillant pour des employeurs du secteur des SÉGE. Sa principale limite toutefois est que les données portent sur l'ensemble du secteur des SÉGE et non pas sur des professions en particulier dans le secteur. De plus, il y a des lacunes sur le plan des données pour les petites provinces. Aussi, les travailleurs et travailleuses autonomes ne sont pas inclus. Dans le contexte des SÉGE, ces limites signifient que les employeurs et les employées en milieu rural ou région éloignée et les responsables de services de garde en milieu familial qui travaillent à leur compte ne sont pas représentés dans les résultats de l'enquête. Par contre, on les retrouve dans d'autres enquêtes nationales, comme le recensement.

À quelle fréquence réalise-t-on l'EERHT?

Les données de l'EERHT sont recueillies sur une base mensuelle. Vers la fin de chaque mois, les données recueillies deux mois plus tôt sont rendues publiques. Par exemple, à la fin de mai environ, les données préliminaires de mars sont publiées. Les données de l'EERHT sont sujettes à des révisions à mesure que de nouvelles données sont disponibles, de sorte que le niveau estimé d'emploi pour un mois de référence peut changer. À titre d'exemple, les données de l'EERHT de 2008 ont été finalisées au milieu de 2009 seulement.

Les renseignements recueillis par l'EERHT sont-ils accessibles au public?

On peut obtenir de Statistique Canada des données de l'EERHT moyennant certains frais :

<http://cansim2.statcan.gc.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?LANG=F&ResultTemplate=CII&CORCMD=GETEXT&CORTYP=1&CORRELTYP=4&CORID=2612>

Où puis-je me renseigner davantage sur l'EERHT?

Pour en savoir davantage sur l'EERHT, rendez-vous sur le site web de Statistique Canada au www.statcan.gc.ca ou écrivez à labour@statcan.gc.ca

Conclusion

Pour comprendre les principaux enjeux et les problèmes du marché du travail et des ressources humaines auxquels fait face le secteur des SÉGE, comme le taux de roulement et le recrutement et la rétention du personnel, et pour s'y attaquer efficacement, il est important de disposer de données courantes et de première main et d'information sur le marché du travail et sur la main-d'œuvre. Les employeurs, les décisionnaires et les planificateurs qui travaillent dans le secteur des SÉGE ont recours à ces données et ces renseignements afin de prendre des décisions éclairées pour la planification à court et long terme.

Le Recensement, l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées, et la structure en vertu de laquelle sont organisées les données recueillies (la Classification nationale des professions et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord), sont quelques-uns des nombreux outils et systèmes en place pour recueillir des données et de l'information sur le marché du travail et la main-d'œuvre au Canada. On peut effectivement obtenir des renseignements sur le secteur des SÉGE dans chacune de ces enquêtes, mais les données consistantes et exactes sur le secteur en général sont relativement rares. Au Canada, on n'effectue pas régulièrement d'enquête à l'échelle pancanadienne sur les SÉGE et le recensement n'est réalisé que tous les cinq ans.

Quoiqu'il existe des lacunes de données, il est tout de même possible de combiner et d'analyser des données et de l'information extraites des enquêtes et des systèmes de classification en place pour dresser un portrait de la main-d'œuvre au Canada, et notamment de la main-d'œuvre du secteur des SÉGE. D'autres statistiques sur le secteur des SÉGE au Canada sont présentées dans le rapport du CSRHSGE intitulé Portrait de la main-d'œuvre des services éducatifs et de garde à l'enfance 2009. On peut commander des exemplaires de ce rapport ou en télécharger une version électronique depuis le site web du CSRHSGE.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander des exemplaires gratuits (imprimés) de ce document, contactez le Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE) :

 www.ccsc-cssge.ca
 info@ccsc-cssge.ca
 1-866-411-6960 (SANS FRAIS)
 613-239-3100

Canada

Financé par le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.